

## DEC201903PDT

### **Décision portant nomination de Mme Claire GOUNY aux fonctions de chargée de mission à temps partiel**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 modifié relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Claire GOUNY, Ingénieure de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, responsable de la communication de la délégation régionale Aquitaine, est nommée chargée de mission auprès de la Directrice de cabinet du président-directeur général du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 30 octobre 2022.

Sa mission a pour objet d'assurer une veille sur les actions des collectivités territoriales afin d'identifier les réseaux d'influence en régions.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Claire GOUNY demeure affectée à la délégation régionale Aquitaine – Esplanade des Arts et Métiers – 33402 Talence cedex

#### **Article 2**

Du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 30 octobre 2022, Mme Claire GOUNY percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

#### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – Subvention d'état (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Aquitaine

#### **Article 4**

La décision DEC201443PDT est abrogée par la présente décision.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 octobre 2020

Antoine Petit

